



HAL
open science

Assister les pauvres, normaliser les déviants : les ambivalences du travail social d'État dans les villages marginalisés d'Amazonie (Amapá)

Lauriane Dos Santos

► To cite this version:

Lauriane Dos Santos. Assister les pauvres, normaliser les déviants : les ambivalences du travail social d'État dans les villages marginalisés d'Amazonie (Amapá). Margaux De Barros; Kevin Ker-moal; Frédéric Louault. Marges et marginalités au Brésil. Espaces, pouvoir et société., Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, 2022, 978-2800418179. halshs-04621038

HAL Id: halshs-04621038

<https://shs.hal.science/halshs-04621038>

Submitted on 23 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 15. Assister des pauvres, normaliser des déviants : les ambivalences du travail social d'État dans les villages marginalisés d'Amazonie (Amapá)

Lauriane dos Santos

Installées dans des palafittes de bois auto-construites sur les rives inondables de l'Amazone et de ses affluents, à l'interface entre le fleuve et la forêt, les « *comunidades ribeirinhas* » sont considérées, au Brésil, comme les localités villageoises typiques de l'intérieur amazonien⁶⁹⁶. Leurs habitants sont génériquement considérés comme *caboclos*, bien que les dernières statistiques de l'IBGE et l'étude des parcours de vie des familles révèlent une relative diversité dans les provenances sociales et géographiques. Le terme fait aujourd'hui référence à une population métisse⁶⁹⁷ statistiquement dominante dans la région amazonienne, et dont la caractéristique fut d'être à la fois rejetée hors du monde amérindien et « maintenu[e] hors de la société nationale naissante »⁶⁹⁸ au cours des deux derniers siècles.

La faible présence historique de l'appareil d'État et des institutions du service public dans ces localités a contribué à renforcer leur invisibilité sociale et politique au siècle suivant. Jusqu'à dans les années 1990, en effet, une importante partie des habitants de ces villages ne figuraient pas dans les registres étatiques et ne disposaient pas de CPF⁶⁹⁹ (*cadastro de pessoas físicas*). Avec le processus de re-démocratisation, au sortir de vingt ans de régime autoritaire et centralisé (1964-1986), cette condition change progressivement. Le projet de décentraliser l'appareil d'État s'accompagne d'un réinvestissement de l'échelle locale et d'une arrivée des services publics du nouveau régime dans le quotidien de nombreuses localités, rurales comme urbaines, révélant les conditions de vie de leurs habitants.

⁶⁹⁶ Pour une synthèse de l'histoire sociale de ces espaces, voir notamment : É. STOLL et R. T. FOLHES, « La (dés)illusion communautaire. De l'ambivalence de la notion de « communauté » en Amazonie brésilienne », *Journal de la Société des américanistes*, 100-2, 2014, pp. 73-103.

⁶⁹⁷ Le mot *caboclo* a connu de nombreux glissements de sens depuis sa première occurrence dans les archives royales portugaises du XVII^e siècle. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il était le synonyme officiel d'*índio*. Sa connotation dépréciative et injurieuse conduisit, en 1755, à l'entrée en vigueur d'un décret royal interdisant qu'il en soit fait usage pour désigner les personnes métisses descendant de l'union de vassaux portugais et de femmes autochtones. Voir : CÂMARA DE CASCUDO, *Dicionário do folclore brasileiro*, São Paulo, Melhoramentos, 1974.

⁶⁹⁸ F. GRENAND, P. GRENAND et H. GUILLAUME, « L'identité insaisissable. Les Caboclos amazoniens », *Études Rurales*, n°120 « Identité », 1990, p.21.

⁶⁹⁹ Document d'identité.

La mise en place d'un nouveau service public, mobile et gratuit, de justice et d'assistance sociale adressé aux citoyens pauvres du pays, les « tribunaux spéciaux itinérants » (*juizados especiais itinerantes*), devait, dans ce contexte, permettre un accès de tous aux nouveaux droits civiques et sociaux en vigueur⁷⁰⁰.

Ce chapitre repose sur une enquête de terrain menée dans l'État de l'Amapá (2014-2019), auprès de l'un des premiers services itinérants de ce type à avoir été mis en place à l'échelle du pays, en 1996. Avec ce dernier, tous les mois, juges d'État, médiateurs de justice, avocats commis d'office, promoteurs publics et assistants sociaux entreprennent des voyages d'une à deux semaines dans le but de desservir les villages les plus marginalisés de leur circonscription. À partir d'extraits d'entretiens, d'observations directes et d'archives institutionnelles, le chapitre restitue la manière dont les *street-level bureaucrats*⁷⁰¹ employés au sein de ces services ont vécu leurs premières rencontres avec les villages et hameaux riverains ainsi desservis. Comment décrivent-ils leurs habitants ? Comment conçoivent-ils et réinterprètent-ils le travail socio-judiciaire qu'ils sont chargés d'administrer dans ces localités ? L'analyse met en évidence l'ambivalence profonde qui caractérise leur rapport à ces espaces de la marginalité amazonienne et au travail devant y être mis en œuvre : entre *assistance* à des citoyens définis comme pauvres et exclus, et *normalisation* de comportements sociaux locaux définis comme déviants du droit et de la morale dominante.

Une population aux marges de l'État

Dispersées à travers le territoire, les « *comunidades ribeirinhas* » de l'Amapá ont en commun un éloignement important au principaux centres urbains et, en particulier, à Macapá, la capitale d'État, où se trouvent l'essentiel des bureaux et administrations du service public. Leur situation périphérique se cumule à leur qualification en termes d'espaces de pauvreté⁷⁰²

⁷⁰⁰ M. T. SADEK (dir.), *Reforma do Judiciário*, São Paulo, Fund. Konrad Adenauer, 2001; J. SINHORETTO, *Ir aonde o povo está. Etnografia de uma reforma da justiça*, Thèse de pós-graduação en sociologie, Faculté de Philosophie, Lettres et Sciences Humaines, Université de São Paulo, 2006.

⁷⁰¹ M. LIPSKY, *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*, New York, Russel Sage Foundation, 2010 [1980].

⁷⁰² Ces localités villageoises de tailles inégales sont constituées de réseaux de parenté et de voisinage dont les membres reçoivent, depuis les années 1990 et 2000, différents transferts de capitaux publics parvenant sous forme d'allocations familiales. La plupart des familles sont, en effet, bénéficiaires du programme *bolsa família*, auquel s'ajoutent d'autres programmes de transferts de capitaux provenant de différents échelons gouvernementaux (*estadual* et *municipal*). La polyculture vivrière, l'extractivisme et les petits commerces de proximité forment, par ailleurs, l'essentiel du tissu économique local.

et de relative invisibilité sociale et politique⁷⁰³. Les premières itinérances de l'assistance sociale et judiciaire vers ces espaces amazoniens, au milieu des années 1990, ont révélé combien, dans leurs différentes dimensions, les vies quotidiennes locales étaient organisées en marge des administrations étatiques, et désarticulées des cadres normatifs de la légalité⁷⁰⁴.

Éloignés de tout et invisibles des registres

Près de quatorze heures de navigations séparent le centre-ville de Macapá des villages riverains (« *comunidades ribeirinhas* ») qui lui sont administrativement rattachée en qualité de district. Pour les agents de justice employés au tribunal du centre-ville de Macapá, ces localités sont habitées par celles et ceux « *que la nation a laissé, non seulement au bord du fleuve, mais également en marge de la société* »⁷⁰⁵. À travers les archives d'itinérance qu'ils produisent au retour de leurs voyages mensuels dans ces villages, les juges employés au tribunal d'État expriment un sentiment de désintégration sociale lorsqu'ils se trouvent en visite dans ces espaces :

Aux alentours de 18h, nous avons fini notre travail et nous rangeons le matériel pour le retour. Il faut attendre la marée pour espérer sortir de cet endroit. Nous attendons chez madame Ergalandina. Là, nous assistons à une partie du journal télévisé et nous nous sentons à nouveau intégrés au reste de la planète.⁷⁰⁶

Les fonctionnaires d'État de l'Amapá se représentent la situation socio-spatiale des *ribeirinhos* (littéralement, *riverains*) en termes d'isolement dont le niveau de gravité serait tel qu'elle nécessiterait une intervention urgente des institutions de l'État. Situé à l'embouchure du fleuve Amazone, le village de Vila Sucuriçu se trouve ainsi décrit dans les archives du tribunal de justice de cet État comme étant constitué de « *près de 700 personnes pratiquement isolées de la civilisation, vivant de graves difficultés* »⁷⁰⁷.

⁷⁰³ Comme le remarque Loïc Wacquant, dans certains cas, la marginalité sociale et politique peut prendre des formes inverses qu'il appelle « hypervisibilité » (notamment médiatique), pouvant alors participer à des processus de stigmatisations diverses, comme ce fut le cas avec les quartiers dits « sensibles » en France. Voir : L. WACQUANT, « Marginalité, ethnicité et pénalité dans la ville néolibérale : une cartographie analytique », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 83, 2013, pp. 17-39. Voir plus largement : G. LE BLANC, *L'invisibilité sociale*. Presses Universitaires de France, « Pratiques théoriques », 2009.

⁷⁰⁴ Tout au long du XX^e siècle, ce sont certains relais religieux (les missionnaires) ou privés (les *cartórios*) qui ont assuré localement la présence de formes plus ou moins bureaucratiques d'ordre public.

⁷⁰⁵ Extrait du rapport du TJAP pour le 65^e voyage du tribunal dans l'archipel du Bailique, 2005.

⁷⁰⁶ Ibid.

⁷⁰⁷ Livret d'information et de promotion datant de 2014 du Tribunal de Justiça do Estado do Amapá, « Juizado Itinerante: Histórico », pp. 5-7

Établis à distance des centres urbains et des bureaux de l'État, les riverains villageois de l'Amapá ont longtemps vécu de manière désarticulée vis-à-vis de l'appareil administratif et institutionnel étatique : « *dans ces endroits, [explique l'une des juges de l'Amapá] tu pouvais naître, vivre et mourir sans même que l'État n'ait eu un jour connaissance de ton existence* »⁷⁰⁸. Cette désarticulation des vies locales vis-à-vis de l'appareil étatique se mesure au fait que, jusque dans les années 1990, la plupart des habitants ne disposaient pas de documentation civile : « *c'est une population qui n'avait aucun document : ils n'existaient pas statistiquement pour les gouvernements. Ils n'avaient pas de papiers, pas de cartes d'électeurs et ne votaient pas, donc ils n'intéressaient personne !* »⁷⁰⁹.

L'accès (formel du moins) des citoyens à la vie civique et aux services publics étant conditionné par leur insertion préalable dans le circuit de la bureaucratie d'État, l'absence de documentation civile des habitants leur empêchait, en particulier, toute possibilité de recours à une procédure judiciaire pour défendre leurs droits. C'est ainsi que les premières itinérances du « tribunal spécial itinérant » (*juizado especial itinerante*) de l'Amapá vers ces villages, organisées avec la participation de différents services préfectoraux au milieu des années 1990, ont consisté à mettre en œuvre un vaste processus d'identification et de régularisation des habitants :

Les premières fois qu'on est arrivés, les demandes les plus importantes étaient en termes de documentation civile, car la grande majorité n'avait pas même de carte d'identité. À l'origine, on était simplement un bateau qui amenait la justice, mais on a dû pour cela, d'abord, faire le citoyen, et pour cela, il fallait faire toute la documentation civile... Beaucoup, beaucoup... des milliers ! Alors on a commencé à régulariser les certificats de naissance⁷¹⁰, qui est le premier document nécessaire. Mais une fois qu'ils avaient le certificat de naissance, ils demandaient la carte d'identité... Donc on a frappé à la porte de la « POLITEC »⁷¹¹ en disant : 'Vous devez venir avec nous pour distribuer les cartes d'identité'. Ils avaient besoin de ces documents pour entrer dans le monde du service public.⁷¹²

⁷⁰⁸ Extrait d'entretien (Macapá, décembre 2015) avec Sueli : femme de 50 ans, juge *desembargadora* au Tribunal de justice de l'Amapá.

⁷⁰⁹ Extrait d'entretien (Macapá, 2016) avec Sônia : femme, 35 ans, conciliatrice de justice au tribunal de l'État de l'Amapá.

⁷¹⁰ [*registro de nascimento* »]

⁷¹¹ Institution publique chargée de la réalisation et de l'émission des cartes d'identité.

⁷¹² Source identique à la précédente.

En favorisant l'arrivée de nouveaux services publics dans les espaces périphériques et marginalisés du pays, le processus de re-démocratisation et de décentralisation de l'État brésilien a ainsi révélé une forme de non-affiliation de ces espaces vis-à-vis de l'appareil étatique. Au début des années 1990, le constat qu'une partie de la population échappe aux registres publics intervient au Brésil comme un obstacle à la reconstruction d'un système politique et social basé sur la participation citoyenne à la vie civique et sur l'accès des plus pauvres à de nouveaux droits sociaux, économiques ou culturels :

Le gouvernement démocratique, après la dictature militaire, avait besoin de régulariser ces personnes pour qu'elles puissent voter. Puis, petit à petit, l'État est venu auprès du citoyen avec de nouvelles allocations⁷¹³... Et avec tout ça, les gens ont commencé à avoir besoin de documents civils : de carte d'identité, de carte d'électeur ... pour pouvoir avoir accès à ces programmes de transferts de revenus. Donc ces familles ont eu besoin de documents. C'est pour ça qu'ils ont tous accouru vers nous, vers le tribunal itinérant : parce qu'on leur apportait ces documents.⁷¹⁴

Ce constat concerne tout particulièrement les espaces ruraux du pays⁷¹⁵, sans toutefois se restreindre à eux. À l'échelle nationale, il conduit à instaurer pour la première fois, en 1997, la gratuité des registres civils fondamentaux pour les citoyens les plus pauvres, en particulier concernant l'obtention des certificats de naissance et de décès⁷¹⁶. Alors que le principe d'obligation du certificat de naissance date, en réalité, du Code Civil de 1916, ce n'est ainsi qu'avec la re-démocratisation du régime que des politiques gouvernementales visent à généraliser la possession effective de ces documents, en facilitant leur obtention par toutes les catégories sociales⁷¹⁷.

⁷¹³ [« *bolsas* »].

⁷¹⁴ Source identique à la précédente.

⁷¹⁵ Selon l'IBGE, cette caractéristique toucherait aujourd'hui encore, tout particulièrement, la région nord du Brésil, incluant à la fois la région amazonienne et la région semi-aride du Nordeste. Elle prend le nom de « *sub-registro* » (littéralement, « sous-enregistrement ») et se mesure sous forme d'indice servant à orienter les politiques régionales et *estaduais* en la matière. En 2009, lors de l'adoption de la troisième version du « *Plan National pour les Droits Humains* », l'universalisation de l'acte de naissance constituait encore l'un des objectifs de l'État brésilien.

⁷¹⁶ Le texte de référence est la loi fédérale n°9.534, de 1997. Dans l'État de l'Amapa, néanmoins, cette gratuité fut mise en place plus tôt, dès 1991. Elle couvrait également un éventail plus large de documents, incluant par exemple la carte d'identité.

⁷¹⁷ D'après Gérard Noiriel, l'identification civile des individus par l'État se serait systématisée, pour le cas européen, vers la fin du XIX^e siècle, aboutissant à ce qu'il appelle une « *révolution identificatoire* ». Ceci ne signifie pas pour autant que l'identification ait été inventée à cette époque, puisque, comme le rappelle Claudia Moatti, la Rome antique avait, par exemple, recours à ce procédé, bien que sous une forme différente. Voir : C.

Dans ce contexte, l'arrivée de services publics gratuits et itinérants dans les villages de l'Amapá relève alors, aux yeux du gouverneur de cet État de l'époque, d'une « mission de *sauvetage de la citoyenneté* » de leurs habitants⁷¹⁸, considérés comme exclus jusqu'alors d'une participation réelle à la vie publique et citoyenne. Ces espaces ayant été longtemps marginalisés par l'histoire politique et sociale du pays, il s'agirait désormais d'assurer leur intégration effective à la communauté politique nationale, en permettant à leurs habitants un accès tout aussi effectif aux institutions publiques :

Nous avons pris le fleuve comme d'autres prennent la route. Beaucoup de personnes imaginent que la forêt est inhabitée, mais là se trouvent le 'caboclo' et l'homme blanc. La Forêt Amazonienne possède, dans cette région que nous servons, aujourd'hui, environ soixante villages. Il est important que nous nous déplaçons pour aller les trouver, parce qu'ils n'ont pas les conditions pour arriver en ville.⁷¹⁹

En entreprenant de rejoindre les villages les plus lointains de leur circonscription, les agents de justice de l'État de l'Amapá entendent alors résoudre ce qu'ils considèrent être un *problème public* : la désarticulation de leurs habitants vis-à-vis des institutions de l'État, qui sont supposées s'étendre à l'ensemble de la société et assurer la citoyenneté effective de ses membres. Lors de voyages d'une semaine à dix jours, réalisés une fois tous les deux mois, il s'agit, en effet, pour les agents de justice du Tribunal de l'Amapá de : « *construire la citoyenneté à l'intérieur de chacun des individus qui habite dans ce morceau de Brésil, en démythifiant l'accès aux services publics* »⁷²⁰.

La notion de « citoyenneté » ne cesse, en effet, d'apparaître dans les archives d'itinérance du tribunal de justice de l'Amapá comme dans les discours publics des agents de justice. C'est en son nom que les voyages judiciaires vers les villages de cet État furent explicitement mis en place en 1996. Certains voyages du tribunal vers l'archipel du Bailique en prirent le nom, en étant spécialement accompagnées de bannières portant le message : « *Fleuves de Citoyenneté : Justice et Citoyenneté à bord !* »⁷²¹. Dans les divers documents produits par le tribunal de

MOATTI, « Chapitre 1. Reconnaissance et identification des personnes dans la Rome antique », in G. NOIRIEL, *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris : Belin, coll. « socio-histoires », 2007, pp.27-56.

⁷¹⁸ Archive audiovisuelle du premier voyage inaugural du Tribunal Spécial Itinérant de l'Amapá, TJAP, 1996.

⁷¹⁹ Extrait de discours d'une conférence donnée par Suéli, *desembargadora* du Tribunal de justice de l'Amapá, en 2002, à Brasilia.

⁷²⁰ Extrait d'un rapport interne au Tribunal (TJAP), non daté, non signé.

⁷²¹ Nom donné à l'itinérance judiciaire n°122 dans la région, ayant eu lieu du 21 au 30 novembre 2016.

justice de l'Amapá, l'itinérance judiciaire est ainsi définie comme « *l'un des services les plus importants et démocratiques délivrés par le Pouvoir Judiciaire* »⁷²².

Un quotidien organisé en dehors du système légal

Du fait de cet éloignement géographique à la ville et de cette invisibilité dans les registres d'État, les réalités sociales vécues dans les villages de l'Amapá demeuraient relativement méconnues des institutions publiques jusqu'à leur arrivée régulière dans ces localités : « *on avait très peu connaissance de ce qui se passait là-bas, parce que nous n'allions pas jusqu'à eux* »⁷²³. Sur place, les agents constatent alors que l'absence de documentation civile ne constitue pas la seule marque d'un détachement vis-à-vis de l'État. L'organisation des vies quotidiennes locales, dans son ensemble, échappe aux différentes régulations normatives de ce dernier, le quotidien se déployant, ainsi, « *aux marges de l'État* »⁷²⁴ :

La plupart d'entre eux n'ont aucun permis : ni pour ramer ni pour conduire leurs barques à moteur. Voilà donc une partie de notre travail : régulariser ces populations : tant au niveau des assurances – parce qu'il faut payer une assurance tout comme nous avec la voiture – qu'au niveau des permis. Ils ont vécu très longtemps dans l'illégalité. Pour tout.⁷²⁵

L'emploi du terme « *régulariser* » renvoie à la mise en œuvre d'un travail d'encadrement juridique du quotidien dans ces espaces, passant par la distribution de « documents », « certificats » et « permis » divers, et renvoyant *in fine* à une définition bourdieusienne de l'État comme « banque centrale des crédits symboliques »⁷²⁶.

Il en va ainsi, par exemple, de l'encadrement juridique du travail et des conditions de production. En effet, l'un des rapports d'itinérance judiciaire (rédigé à l'issue de chacun des voyages du Tribunal Spécial Itinérant) mentionne, en ces termes, la découverte de pratiques illégales de travail dans ces villages par un juge :

⁷²² Source en ligne : Présentation du service d'itinérance judiciaire, site internet du TJAP, 2018.

⁷²³ Extrait d'entretien (Macapá, décembre 2015) avec Sueli : femme de 50 ans, juge *desembargadora* au Tribunal de justice de l'Amapá.

⁷²⁴ V. DAS et D. POOLE (dir.), *Anthropology at the margins of the State*, Santa Fe and Delhi, SAR Publications and James Currey, 2004.

⁷²⁵ Extrait d'entretien (Macapá, 2016) avec Sônia : femme, 35 ans, conciliatrice de justice au tribunal de l'État de l'Amapá.

⁷²⁶ P. BOURDIEU, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Raison d'Agir/ Seuil « Cours et travaux », 2012.

Il est à noter que la présence du juge du travail, qui a fait diverses visites dans les fabriques de palmito⁷²⁷ de plusieurs localités, a permis de constater que les employés y travaillent dans un système de quasi-esclavage, puisqu'ils travaillent en échange d'aliments seulement, qui sont acquis dans de petites épiceries⁷²⁸ directement situées à l'intérieur de ces mêmes fabriques. Il a également été constaté que les employés travaillent sans aucun droit du travail, ni carte de travailleur⁷²⁹, ni équipement de protection, ni salaire ni autres droits.⁷³⁰

Le système « quasi-esclavagiste » mentionné dans le rapport n'est autre que le système du *caderno* (« cahier »), encore particulièrement répandu dans la région. Il constitue l'un des héritages de la production du caoutchouc, qui prospéra par cycles successifs en Amazonie entre le XIX^{ème} siècle et la première moitié du XX^{ème}⁷³¹. Au sein de ce système, sur un cahier est annoté, chaque jour, par le patron, le montant de la dette du travailleur envers lui. Mais le travailleur ne parvient jamais à récolter suffisamment de sève pour pouvoir compenser ses dépenses alimentaires de survie, faites dans l'épicerie tenue, elle aussi, par le patron. Ce dernier administre, en effet, la dette, en variant les prix à son bon gré (ceux de la sève produite par le travailleur comme des aliments achetés dans son épicerie), de sorte que la dette du travailleur ne puisse qu'augmenter. Ce système produit un enfermement durable du travailleur dans un rapport de dépendance envers son patron. En effet, le travailleur ne peut quitter les terres de ce dernier ni même prétendre à un autre travail tant qu'il n'a pas d'abord acquitté sa dette. Or, toute fuite est elle-même rendue difficile du fait des grandes distances amazoniennes et de l'éloignement au circuit urbain⁷³².

L'arrivée de l'administration étatique dans les espaces villageois a ainsi révélé que les vies locales, à travers leurs multiples aspects, se déroulaient en dehors du système légal, et, plus largement, des structures normatives et administratives de l'État.

⁷²⁷ Denrée alimentaire. Il s'agit d'un végétal coupé en morceaux puis mis en conserve dans du vinaigre, afin d'être commercialisé dans la région ou exporté vers d'autres régions du Brésil.

⁷²⁸ [« *mercearias* »]

⁷²⁹ [« *sem qualquer direito trabalhista* »] et [« *carteira de trabalho* »].

⁷³⁰ Extrait du Rapport d'Itinérance n°41, TJAP, daté d'août 2001.

⁷³¹ Christian Geffray explique l'importance de ce dispositif dans l'établissement d'un système de dépendance par l'endettement et d'esclavage sans le nom, entre un « *coronel de baranco* », patron sur ses terres (qui était souvent à la fois propriétaire foncier et homme politique local), et les travailleurs « *seringueiros* », employés à la récolte de la sève servant à la fabrication du caoutchouc. Voir : C. GEFFRAY, *Chroniques de la servitude en Amazonie brésilienne*, Paris, Karthala, 1995.

⁷³² Ce système a fait l'objet de récits littéraires très détaillés, voir par exemple : J. M. FERREIRA DE CASTRO, *Forêt vierge* (roman traduit du portugais par Blaise Cendrars, titre original : *A Selva*), Paris : Bernard Grasset, coll. « Les Cahiers Rouges », 1938 [1930].

Il ne s'agit pas exactement de soutenir l'idée d'une absence totale de l'État, jusqu'alors, dans ces localités. En effet, comme le rappellent Émilie Stoll et Ricardo Theophilo Folhes, la réforme agraire brésilienne des années 1970 a conduit à l'installation de bureaux de l'INCRA dans la région amazonienne à la même période, ainsi qu'à la circulation d'agents chargés d'enregistrer les terres occupées dans les cadastres⁷³³. Mais, la circulation tout à fait ponctuelle d'agents de l'INCRA dans ces espaces villageois au cours des décennies précédentes n'a pas conduit à une régulation systématique des vies quotidiennes locales, comme ce fut le cas à partir du processus de re-démocratisation du régime⁷³⁴. En effet, au cours des années 1990, c'est bien l'ensemble de l'appareil étatique décentralisé qui est arrivé dans ces espaces, faisant intervenir une diversité d'institutions relevant de différents secteurs du service public : de la justice à l'assistance sociale en passant par la santé ou encore l'ouverture de postes de police⁷³⁵, transformant l'ordre local quotidien.

Initialement mise en place dans le but de démocratiser l'accès aux tribunaux de justice pour les citoyens pauvres, l'itinérance judiciaire vers les villages amazoniens apparaît alors finalement, aux yeux de ses agents, comme une nécessaire intervention institutionnelle face à ce qui leur apparaît alors comme un « problème public »⁷³⁶ à résoudre : la situation de *désaffiliation*⁷³⁷ de ces habitants vis-à-vis des normes de fonctionnement social et politique en vigueur.

Différents, un peu trop : la description d'une figure d'altérité à normaliser

La distribution de la documentation civile dans les villages amazoniens dévoile l'existence de pratiques de vie que les *street-level bureaucrats*⁷³⁸ chargés d'administrer ces localités décrivent comme contraires au droit, mais également à la morale. Dans les archives comme en entretien, les espaces desservis se trouvent ainsi associés aux registres de la non-conformité et de la déviance, c'est-à-dire en lien avec leur distance vis-à-vis de la culture dite « légitime ». Les itinérances d'État dans ces espaces ne visent plus alors seulement à fournir un accès local

⁷³³ É. STOLL et R. T. FOLHES, « La (dés)illusion communautaire. De l'ambivalence de la notion de « communauté » en Amazonie brésilienne », *Journal de la Société des américanistes*, 100-2, 2014, pp. 73-103.

⁷³⁴ L'enquête de terrain a, par ailleurs, révélé qu'une importante partie des parcelles de terre n'était, en réalité, pas régularisées au sein de ces villages.

⁷³⁵ Dans le cadre de notre enquête de terrain au sein des villages riverains de l'Amapá, les postes d'infirmerie et de police (police militaire du bataillon environnemental) n'ont été installés qu'au cours des années 2000.

⁷³⁶ P. MULLER, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2013.

⁷³⁷ R. CASTEL, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 1994, pp. 11-27.

⁷³⁸ M. LIPSKY, op. cit.

et démocratisé aux services publics, mais à assurer un travail de mise en conformité et de régulation normative des vies sociales qui s'y déploient.

Des rapports de parenté « étranges »

L'organisation des rapports de parenté et les pratiques sexuelles dans les villages font l'objet d'une attention particulière des agents de justice et des assistants sociaux. L'établissement des registres civils leur fait, en effet, constater l'existence de nombreuses situations d'inceste dans les localités desservies, suscitant chez eux un sentiment d'étrangeté, et l'impression de devoir administrer le service public dans des espaces d'altérité :

Quand on est arrivés dans ces villages et qu'on a dû refaire tous les documents civils, des centaines et des centaines en dix jours sous une pluie tropicale, il a fallu demander noms et prénoms complets, parents, enfants, reprendre tout un tas d'arbres généalogiques. Là, on a compris que les liens de parenté étaient étranges : un même homme pouvait apparaître pour une même femme à la fois comme son grand-père, son père et le géniteur de ses enfants... C'est là qu'on a commencé à comprendre.⁷³⁹

Les villages desservis sont décrits comme des espaces où la sexualité et les rapports de parenté obéissent à des normalités distinctes du reste de la société et avec leurs causes et leur rationalité propres :

Les gens là-bas pensent « si c'est ta fille, c'est normal que tu sois le premier ». Ils ont même une petite histoire. Ils disent : si tu as planté le bananier, c'est à toi de manger la première banane. [...] Et les vies sexuelles commencent très tôt. Les filles, par exemple, se mettent très tôt en ménage, parce que quand on s'alimente d'animaux de la chasse, on a une très forte libido. En effet, c'est une viande très riche, très grasse. Capivara, çaça, jacaré⁷⁴⁰ ... Ils mangent ça, et cette alimentation finit par dérégler les hormones, aussi bien féminines que masculines. Les filles de onze, dix ans, ont déjà du désir sexuel⁷⁴¹. Et ça s'ajoute avec le fait que les pères défloraient eux-mêmes leurs propres filles ou

⁷³⁹ Source identique à la précédente.

⁷⁴⁰ Énumération d'animaux sauvages chassés : rongeurs, crocodiles, singes ou paresseux.

⁷⁴¹ [« *vontade sexual* »].

petites-filles... Donc très tôt, elles avaient contact avec le sexe. C'était ... une normalité.⁷⁴²

Du point de vue des agents de l'institution judiciaire et de l'assistance sociale, les descriptions font ainsi état d'une forme de non-affiliation des villages amazoniens vis-à-vis des normes légales et morales de vie en société en vigueur. Cette non-affiliation normative des habitants de l'intérieur amazonien leur apparaît comme la marque de leur condition de laissés-pour-compte, et de leur appartenance-limite à la société nationale brésilienne. L'absence prolongée des institutions publiques dans ces localités aurait, en particulier, selon eux, favorisé l'émergence d'une culture locale perçue comme relativement autonome et distanciée des normes dominantes en vigueur :

Une fois, j'ai dû traiter le cas d'un père qui habitait un petit village isolé et qui avait été convoqué sur le bateau-tribunal après avoir été dénoncé par un voisin pour abus sexuels sur sa propre fille mineure. J'ai constaté pendant l'audience qu'il n'avait pas la moindre idée de ce qu'il avait bien pu faire de mal⁷⁴³ : il ne comprenait pas quel était son tort !⁷⁴⁴

Certains agents employés au tribunal vont jusqu'à dépeindre une différence d'ordre civilisationnel, les modes de vie locaux relevant selon eux d'une « *culture tribale* »⁷⁴⁵. Le lexique du primitivisme, notamment, imprègne les représentations d'une altérité villageoise :

Quand on est arrivés là-bas, on y a découvert des populations primitives, en retard. Notre but était alors de les réveiller, de les sortir de leur obscurité. Il fallait leur expliquer qu'ils étaient des sujets de droits et de devoirs, qu'il existait un État organisé.⁷⁴⁶

Les villages amazoniens desservis par les services judiciaires et sociaux itinérants apparaissent ainsi comme des formes d'*hétérotopies*⁷⁴⁷, c'est-à-dire tout à la fois comme des «

⁷⁴² Extrait d'entretien (Macapá, 2016) avec Sônia : femme, 35 ans, conciliatrice de justice au tribunal de l'État de l'Amapá.

⁷⁴³ [« *errado* »].

⁷⁴⁴ Extrait d'entretien (Macapá, décembre 2015) avec Sueli : femme de 50 ans, juge *desembargadora* au Tribunal de justice de l'Amapá.

⁷⁴⁵ Extrait d'entretien (Macapá, 2016) avec Ian : homme, 42 ans, policier militaire au Tribunal de justice de l'Amapá, chargé de la sécurité des agents de justice au cours de leurs itinérances.

⁷⁴⁶ Extrait d'entretien (Macapá, décembre 2015) avec Sueli : femme de 50 ans, juge *desembargadora* au Tribunal de justice de l'Amapá.

⁷⁴⁷ M. FOUCAULT, « Des espaces autres », conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967, *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, pp. 46-49. Voir également : Michel AGIER, « Le campement urbain comme hétérotopie et comme refuge. Vers un paysage mondial des espaces précaires »,

lieux autres » et des « lieux *de l'autre* »⁷⁴⁸. L'idée d'une différence culturelle de ces villages riverains est, par ailleurs, au fondement de leur récente définition juridique. En effet, la catégorie de « populations traditionnelles » à l'intérieure de laquelle sont inclus les « *comunidades ribeirinhas* », part de ce critère définitionnel premier qui apparaît dès les premiers mots du texte de loi : « *groupes culturellement différenciés* »⁷⁴⁹.

Cette représentation de l'intérieur amazonien comme hétérotopie sociale et morale renvoie, plus largement, à un *topos* de l'imaginaire national qui a imprégné la littérature du XXème siècle sur ces espaces. Les récits de voyageurs, en position d'intellectuels ou d'hommes politiques, répandent l'image d'une Amazonie brésilienne peuplée de Métis et d'Indiens dont les caractéristiques communes seraient d'être « dégradés physiquement, moralement et intellectuellement »⁷⁵⁰.

Pour Euclides da Cunha, par exemple, le difficile climat régional déterminait un certain « tempérament amazonien » : la chaleur, la forte humidité et les variations permanentes d'un climat extrême, favoriserait selon lui aussi bien les fièvres en tout genre que l'excitation généralisée des nerfs, devenant alors responsables d'une psychologie collective amazonienne prédisposée à toute forme de violences et de déviances⁷⁵¹. Ferreira de Castro, à son tour, dans son roman *A Selva* (1930), décrivait ces espaces comme « *un monde à part, une terre embryonnaire, énigmatique, et tyrannique, faite pour étonner, pour détraquer le cerveau et les nerfs* »⁷⁵². C'est ainsi que, au fil du texte, un certain nombre de déviances morales affectent les comportements des individus qui s'y attarderaient trop longtemps : de la sexualisation infantile et animale, au recours banalisé au meurtre comme seule issue des conflits interpersonnels.

« Il faut changer leur mentalité » : un travail de régulation morale de la vie sociale

Cette rencontre avec les réalités villageoises que décrivent les agents d'État les amène à reconsidérer sensiblement la fonction première du travail social devant être mené dans ces

Brésil(s). *Sciences humaines et sociales*, no 3, mai 2013, pp. 11-28 ; A. DIAS, *Aux marges de la ville et de l'État. Camps palestiniens au Liban et favelas Cariocas*, Paris, Karthala, « Hommes et Sociétés », 2013.

⁷⁴⁸ P. VASQUEZ LEZAMA, Book review « Aux marges de la ville et de l'État », d'A. DIAS, *Anthropologica*, vol. 57, n° 1, 2015, pp. 265-266.

⁷⁴⁹ Voir le Decreto federal 6.040 do 7 fevereiro de 2007, Art. 3, I.

⁷⁵⁰ F. GRENAND, P. GRENAND et H. GUILLAUME, « L'identité insaisissable. Les Caboclos amazoniens. », *Études Rurales*, n°120 « Identité », 1990, p.18-19.

⁷⁵¹ E. DA CUNHA, *À Margem da História*, Primeira Parte, Wmf Martins Fontes, Temas Brasileiros, 1909.

⁷⁵² F. DE CASTRO, *Forêt vierge* (roman traduit du portugais par Blaise Cendrars, titre original : *A Selva*), Paris, Bernard Grasset, coll. « Les Cahiers Rouges », 1938 [1930].

localités. Initialement pensés comme des citoyens pauvres et exclus à assister, les habitants deviennent, en effet, tout autant à leurs yeux des populations moralement déviantes dont il faudrait normaliser les manières de vivre en société. Il ne s'agit plus seulement de fournir un accès gratuit au service public, mais d'entreprendre un travail de régulation des vies sociales locales :

Combien de cas d'incestes père-fille et même grand-père petite-fille nous avons pu constater dans ces localités... J'ai même eu connaissance du cas d'une mère enceinte de son propre fils ... Des familles multiplicatrices... Il fallait leur dire que cette sexualité n'était pas permise. [...] Notre plus gros travail a donc été la légalisation de leur vie sociale.⁷⁵³

L'un des rapports d'itinérance judiciaire, accompagné d'un compte-rendu d'assistants sociaux spécialisés dans les affaires familiales et de l'enfance, mentionne ainsi un certain nombre d'affects révélant l'existence de forts sentiments d'inquiétude voire d'aversion envers les réalités locales constatées dans les villages :

En ce qui concerne les aspects familiaux et économiques, la reproduction humaine s'y fait dans une réalité préoccupante : la réalité de familles tout simplement polygames, avec des indices d'inceste, passant notamment par le viol, les abus sexuels en échange de faveurs financières, consensuels ou non, constituent des données considérées comme alarmantes bien qu'elles soient considérées comme « normales » dans ces contextes familiaux existants dans les villages. Dans cette sombre réalité, émergent des familles multiplicatrices, mentalement et physiquement compromises, ce qui produit des cas très complexes demandant l'intervention directe de services spécialisés dans ce domaine (le CIJ)⁷⁵⁴.

Au projet démocratique d'assistance et de citoyenneté qui était initialement attribué aux itinérances du service public, s'en ajoute alors un autre, qui n'annule pas totalement le premier mais compose avec lui : celui d'une nécessaire mise aux normes juridiques et morales des vies sociales dans ces espaces. Il s'agit ainsi d'entreprendre, en reprenant la formule

⁷⁵³ Extrait d'entretien (Macapá, décembre 2014), avec José : homme, 40 ans, assistant social au Tribunal de Justice de l'Amapá.

⁷⁵⁴ Extrait du Rapport d'Itinérance judiciaire n°102, TJAP, daté de 2012. Notons que le « CIJ » est un service d'assistance sociale spécialisé dans l'enfance et la jeunesse à risque.

proposée par Howard Becker⁷⁵⁵, une forme de « croisade morale », passant par la mise en œuvre d'un vaste travail de régulation et de remise en ordre des liens sociaux :

Avec notre arrivée, tout a commencé à changer. On y a mené un très bon programme de travail d'éducation à la sexologie. Là on a commencé à apporter des préservatifs, à faire des piqûres anti-conception et à apporter des pilules contraceptives pour qu'elles les prennent... Parce que la population ne faisait qu'augmenter ! Au fur et à mesure des naissances et que les familles s'agrandissaient, de nouvelles constructions apparaissaient... de-ci, de-là... [Sous-entendu : un habitat spontané, désorganisé, non planifié].⁷⁵⁶

L'intention initiale d'intégrer des citoyens isolés aux services judiciaires s'hybride avec le projet plus officieux de réordonner les vies sociales dans les villages rencontrés. Un tel travail de régulation des pratiques de vie en société renvoie à ce que Pierre Bourdieu considérait être l'une des fonctions sociales principales l'État : l'« orchestration des habitus »⁷⁵⁷. Cette dernière consiste à produire et à étendre, à l'échelle d'une société, des manières similaires et communes de vivre, de faire et d'être – au-delà de quelques différences et variations permises et tolérées – renvoyant *in fine* aux notions durkheimiennes de production d'un « conformisme logique et moral ».

Conclusion

En étudiant les représentations ordinaires des agents chargés d'administrer le travail social d'État dans les villages de la région amazonienne, on a montré le caractère profondément ambivalent du rapport ordinaire des services publics et de l'État à ces espaces, dont les représentations oscillent entre, d'une part, les registres sociaux et économiques de l'*exclusion* et de la *pauvreté*, et d'autre part, le registre moral de la *déviance*. Analyser les représentations sociales des *street-level bureaucrats* chargés d'administrer le service public au contact direct des citoyens, permet ainsi de saisir les logiques réelles qui sous-tendent aux pratiques ordinaires d'administration du service public. Sur le terrain de la mise en œuvre des politiques démocratiques, l'accès aux services publics des groupes marginalisés s'accompagne, ainsi, d'un travail de contrôle social et moral de leurs pratiques de vie les plus quotidiennes.

⁷⁵⁵ H. BECKER, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 [1963].

⁷⁵⁶ Extrait d'entretien (Macapá, 2016) avec Sônia : femme, 35 ans, conciliatrice de justice au tribunal de l'État de l'Amapá.

⁷⁵⁷ Voir : P. BOURDIEU, *Méditation pascaliennes*, Paris, Seuil « Liber », 1997.